

# INTERPELLATION

## Restrictions d'horaire sur la ligne de bus no 11

Trois jours avant l'entrée en vigueur du nouvel horaire le 13 décembre 2009, les habitant-es de Vigneules ont appris par la presse que 4 courses étaient supprimées sur la ligne de bus no 11. Cette décision a suscité une vague de mécontentement et de protestation dans la population de Vigneules. Elle est d'autant plus incompréhensible que le quartier de Vigneules est complètement coupé de la ville et ne dispose pas d'autre ligne de transport public.

La première course du matin permettait aux personnes qui empruntent la ligne Genève – Zurich de prendre le premier train après 6 heures. Quant aux trois courses du soir, elles étaient appréciées autant par les personnes qui rentrent tard après une sortie en ville (restaurant, manifestations culturelles et sportives) que par les clients des restaurants du bord du lac.

Afin de contribuer à une meilleure compréhension du problème et à la recherche de solutions pour l'avenir, je prie le Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les raisons qui ont amené l'Office des transports du canton de Berne à supprimer la première course du matin et les 3 dernières courses du soir ?
- 2) Quel est le coût des 4 courses supprimées ? Quelle est l'économie réalisée ?
- 3) Cette proposition a-t-elle été discutée au sein de la Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois ? Le cas échéant, quand et à quelles conclusions a-t-elle abouti ?
- 4) Le Conseil municipal a-t-il été consulté ? Le cas échéant, à quelle date et quelle a été sa position ?
- 5) Y a-t-il égalité de traitement par rapport à d'autres lignes des transports publics bernois ? Quels sont les critères appliqués ? S'est-on basé sur le degré de couverture moyen des coûts de ces lignes ou a-t-on comparé les taux de fréquence aux heures en bordure ? A-t-on tenu compte du nombre d'habitants relativement faible de Vigneules par rapport à d'autres quartiers ?
- 6) Le Conseil municipal ne pense-t-il pas que l'offre des Transports publics doit répondre à d'autres critères que la seule rentabilité ? Quelle importance attribue-t-il au service public (correspondances avec le train, sorties nocturnes), à la sécurité des personnes obligées de rentrer à pied (espaces craints insuffisamment surveillés), au transfert modal (encouragement à utiliser les transports publics plutôt que la voiture) ?
- 7) La Guilde de quartier de Vigneules n'a été informée de ces suppressions de courses que quelques jours avant la publication dans les journaux. Pourquoi n'a-t-elle pas été impliquée dans le processus de consultation conformément aux Directives du Conseil-Exécutif concernant la participation à la définition de l'offre ?
- 8) Le Conseil municipal est-il disposé à agir, en collaboration avec la Guilde de quartier, en vue de proposer au canton une solution qui permette d'assurer au moins encore une course jusqu'à Alfermée tard le soir ?

Bienne, le 16 décembre 2009

Roland Gurtner, PASSERELLE